

	AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTAGE D'UN LOCAL AU SEIN DE LA MAISON DE QUARTIER DU GRAND NORD (ANCIENNE ECOLE JULES FERRY) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT EN DATE DU 11 JANVIER 2007	
---	--	---

ENTRE les soussignés

La Ville de NIORT, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2013, ci-après dénommée la Ville de Niort ou le propriétaire, d'une part,

PREFECTURE DEUX-SEVRES
14 JAN. 2014

ET

La Communauté d'Agglomération de NIORT représentée par son Vice-président, Monsieur Gérard GIBault, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2013, ci-après dénommée « la CAN » ou le preneur, d'autre part,

Objet : Prorogation de la mise à disposition à la CAN d'un local à usage de mesure d'air au sein de l'équipement municipal dénommé Maison de quartier du Grand Nord – bâtiment annexe (ancienne école Jules Ferry) ; dans l'attente de la refonte des règles de mise à disposition partagée entre la Ville de Niort et la CAN dans le cadre du dossier de mise aux normes des équipements déclarés d'intérêt communautaire.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 6 : DUREE

L'article 6 est complété comme suit :

« La présente convention est prorogée pour une durée de 12 mois. »

Toutes les autres dispositions de l'article 6 de la convention initiale restent inchangées.

Les présentes modifications se feront à compter du 1^{er} janvier 2014, toutes les autres dispositions de la convention initiale restant inchangées.

Fait à Niort en quatre exemplaires originaux, le **26 DEC. 2013**

<p style="text-align: center;">Pour Madame le Maire de Niort Députée des Deux-Sèvres L'Adjoint délégué</p>  <p style="text-align: center;">Frank MICHEL</p>	<p style="text-align: center;">Pour la Communauté d'Agglomération de Niort Le Vice-président délégué,</p>   <p style="text-align: center;">Gérard GIBault</p>
--	--